

**COMMUNIQUE DE PRESSE****CAMPAGNE DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION ANUELLE DES GEF VEUVES ET VEUFS**

Libreville, le 04 février 2016 : **La CNAMGS procède, pour la première fois, au paiement de l'Allocation Annuelle des Gabonais Economiquement Faibles (GEF) Veuves et Veufs, après le lancement officiel, qui a eu lieu en novembre 2015 à Lambaréné par le Ministre Délégué auprès du 1<sup>er</sup> Vice Premier Ministre, Ministre de la Santé , de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale, Célestine OGUEWA BA.**

Cette vaste campagne qui s'inscrit dans le cadre de **la mise en œuvre du volet 1 de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon** se déroulera, du lundi 08 février au jeudi 04 mars 2016, dans 8 provinces du territoire (l'Estuaire, le Haut-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-lolo, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-N'tem) ; les bénéficiaires du Moyen-Ogooué ayant déjà été payé.

Le paiement de l'allocation annuelle des GEF veuves et veufs par la CNAMGS est une opération qui découle du transfert effectif de compétences de distribution des aides sociales précédemment gérée par le FNAS. Cette allocation constitue ainsi une aide sociale de l'Etat en faveur des GEF veuves et Veufs. C'est la traduction en acte de la volonté de l'Etat à accompagner les couches vulnérables de notre société en leur octroyant un minimum de ressources pour subvenir à leurs besoins prioritaires de la vie courante.

Pour couvrir cette opération dans les 8 provinces, des équipes de la CNAMGS, en collaboration avec les services provinciaux des affaires sociales procéderont à la distribution des titres de paiement que les bénéficiaires pourront percevoir dans les postes comptables du Trésor (Trésoreries provinciales ou Perceptions). Le programme, dans chaque localité, sera décliné par le Chef de la Délégation Provinciale CNAMGS et est consultable sur le site web de la CNAMGS ([www.cnamgs.ga](http://www.cnamgs.ga)) ou en appelant au numéro facile 8889.

Les veuves et veufs bénéficiaires visés par cette opération sont immatriculés en qualité de Gabonais Economiquement Faibles avant la campagne d'immatriculation de masse. Pour percevoir leur allocation, ils doivent se présenter muni de de la carte ou du récépissé CNAMGS.

Au total, ce sont 15.522 bénéficiaires qui percevront chacun un montant de 75.000 F CFA pour un coût globale d'un milliard cent soixante-quatre millions cent cinquante mille (1.164.150.000) de F CFA.

**Contacts**

Didier MANIKA,

Chef de service Communication et Relations publiques

Email : [didier.manika@cnamgs.ga](mailto:didier.manika@cnamgs.ga) | Tel.: (+241) 05 30 97 68 | Facebook/[cnamgs](https://www.facebook.com/cnamgs)Centre d'appels: 8889 | Web: [www.cnamgs.ga](http://www.cnamgs.ga)